

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-trois juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAMIAUX Fabrice, Maire.

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

Date de Convocation
10 juin 2025

Présents Mesdames CASTELLE-JONES Brigitte, DEGOUY Lynda, DUTHILLEUL Sandra, GALMICHE-GOLLIOT Angélique, LAMOTE-CAILLIET Natacha,
Messieurs LAMIAUX Fabrice, maire, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PICOTIN Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusés Madame BEAUDET-GRARD Thérèse (procuration à Madame GALMICHE-GOLLIOT Angélique),
Monsieur MEERSMAN Christophe (procuration à Monsieur LAMIAUX Fabrice).

Absente Madame CARLIER Elise.

Secrétaire Monsieur LEBRUN Alain est élu secrétaire.

Délibération N° 18/2025

Objet de la délibération :

Autorisation de solliciter le fonds de concours à la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) pour les travaux de création d'un parcours santé fitness extérieur

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 2 avril 2024, le Conseil Communautaire de la CCHF a décidé de prolonger le dispositif « Fonds de concours 2019 » jusqu'au 31 décembre 2025.

La commune de Holque dispose à ce jour d'un solde de 57 711,83 €.

La Commune vient de procéder à la création d'un parcours santé fitness extérieur, pour un montant HT de 40 355,60 €.

Déduction faite de la subvention reçue (ADVB : 19 288 €), le reste à charge pour la commune s'élève à 21 067,60 € H.T.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la participation financière de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, par le biais du fonds de concours, à hauteur de 10 533,80 € (21 067,60 € X 50 %).

L'avis du Conseil est sollicité sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter à la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) un fonds de concours pour les travaux de création d'un parcours santé fitness extérieur ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à la

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX

Le secrétaire de séance,
Alain LEBRUN

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque le 26 juin 2025 et publication du 26 juin 2025